

ATTENTION : Mme Louise Pelletier, régisseuse; Mme Sophie Giner, greffière

OBJET : À verser au dossier R-3863-2013 (Observations)

Mesdames,

Je vous écris pour demander à la Régie de l'énergie de décréter un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération (compteurs intelligents) par Hydro-Québec.

Je suis très inquiète de la menace que constitue le déploiement massif de ces compteurs pour ma santé et celle de mes concitoyens, ainsi que de la façon dont Hydro-Québec semble gérer ce dossier.

D'une part, il n'existe à ce jour aucune preuve de l'innocuité des compteurs intelligents. Plusieurs personnes ont d'ailleurs rapporté être devenues malades suite à l'installation de ces derniers. Malgré cela, Hydro-Québec persiste à dire que ses compteurs ne comportent aucun risque pour la santé, invoquant les normes établies par Santé Canada (le Code de sécurité 6, qui est actuellement en processus de révision). Or, de nombreux experts affirment que ces normes sont désuètes puisqu'elles ne tiennent compte que des effets thermiques des radiations électromagnétiques, alors que de plus en plus d'études montrent clairement que l'exposition prolongée à des champs électromagnétiques peut avoir des effets biologiques non thermiques sérieux, et ce à des niveaux d'exposition bien inférieurs à ceux des normes établiesⁱ.

Je souffre moi-même, comme de plus en plus de gens, d'intolérance aux champs électromagnétiques. Je ressens des malaises lorsque je suis exposée à un réseau Internet sans fil (insomnie, palpitations cardiaques, nausées) ou à un téléphone cellulaire (douleurs aux oreilles). Les compteurs émetteurs de radiofréquences sont une réelle menace à ma santé et je n'en veux pas chez moi. Or, la technologie utilisée pour les compteurs intelligents est de nature envahissante : elle repose sur la création d'une toile de radiofréquences, de sorte que même si je me prévalais de l'option de retrait, je serais quand même exposée aux émissions des compteurs de mes voisins ainsi qu'à celles des routeurs et collecteurs de données (système de relève) situés à proximité de chez moi. À mon avis, ceci justifie amplement l'application du principe de précaution et l'imposition d'un moratoire sur l'installation des compteurs et de leur système de relève jusqu'à ce que leur innocuité ait été prouvée.

De plus, Hydro-Québec manque de transparence en affirmant que l'intensité moyenne des émissions à un mètre devant le compteur, soit $50 \mu\text{W}/\text{m}^2$, est largement inférieure (120 000 fois) à la limite, recommandée par Santé Canada, de 6 millions $\mu\text{W}/\text{m}^2$. En effet, il s'agit d'une moyenne calculée sur une période de temps comprenant des mesures nulles qui font baisser le résultat. Hydro-Québec omet de préciser que les mesures ponctuelles peuvent atteindre une puissance de $55\,000 \mu\text{W}/\text{m}^2$, selon le rapport du CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec)ⁱⁱ. Pourquoi une telle attitude de la part d'Hydro-Québec? La société d'État souhaiterait-elle minimiser l'opposition citoyenne à son projet?

Pourtant, Hydro-Québec est censée être au service des citoyens, à qui elle appartient. Je trouve très préoccupant qu'une société d'État ignore les inquiétudes exprimées par la population, de même que les nombreuses demandes de moratoires. Une quarantaine de municipalités ont

demandé un moratoire et/ou la gratuité de l'option de retrait. Le fait que les activités d'Hydro-Québec ne relèvent pas de la juridiction municipale n'est pas une raison pour que la société d'État se permette d'ignorer tout bonnement les inquiétudes de la population. J'ose espérer que les Québécois ont encore le droit de choisir pour eux-mêmes s'ils veulent ou non vivre dans une maison irradiée par les radiofréquences.

Conséquemment, je vous demanderais de bien vouloir faire tout ce qui est en votre pouvoir afin d'imposer un moratoire sur l'installation des compteurs intelligents jusqu'à ce qu'il ait été prouvé qu'ils sont sans danger pour les humains et leur environnement. Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration.

Cordialement,

Nathalie Leclerc

ⁱ Regroupement Refusons les compteurs « intelligents », Santé [En ligne], <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/sante/>, consulté le 5 février 2014.

ⁱⁱ Regroupement Refusons les compteurs « intelligents », Puissance des émissions [En ligne], <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/les-compteurs/mesurage-de-puissance/>, consulté le 5 février 2014.